



LA DIRECTION DE LA PROMOTION ET
DE LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES

N/Réf. : 0708 /CHPC/DG/DPCF/naj

COMMUNIQUÉ

AGRÉMENT DES EXPLOITANTS DE PONTS-BASCULES

En application du décret n°2023-161 du 22 mars 2023, les exploitants de ponts bascules sont soumis à agrément et les installations d'achat qu'ils exploitent sont soumises à homologation.

A ce titre, le Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco informe les opérateurs exploitant des installations de collecte ou d'achat de fonds de tasse ou de régimes de palme, situées hors du périmètre des unités de transformation et équipées d'un pont bascule, que **le dépôt des dossiers d'agrément et d'homologation est ouvert du mardi 13 octobre au vendredi 13 novembre 2026.**

Les dossiers sont à déposer auprès de la Délégation Régionale du Conseil la plus proche de la zone d'activité de l'opérateur, parmi les six (06) Délégations Régionales : **Abengourou, Aboisso, Dabou, Duékoué, Gagnoa et San-Pédro.**

La liste des pièces à fournir est téléchargeable sur le site internet du Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco : <https://conseilheveapalmier.ci/>.

Pour toute information complémentaire, les opérateurs peuvent contacter les Délégations Régionales aux numéros suivants :

DR Abengourou	: 05 86 70 73 64
DR Aboisso	: 05 86 70 78 00
DR Dabou	: 05 86 70 80 49
DR Duékoué	: 05 86 70 82 78
DR Gagnoa	: 07 07 63 16 83
DR San-Pédro	: 05 86 14 83 15

Fait à Abidjan, le 13 OCT. 2026

DPCF Par Intérim

Amichia Hermann NIANZOU

